

Interventions du Groupe « Lorient en Commun » pour le Conseil Municipal du 29/09/2022

Les éléments fournis ici sont ceux prévus en amont du Conseil Municipal, en fonction des débats ceux-ci peuvent être adaptés « seul le prononcé fait foi »

0-3 - Délégation à M. le Maire de pouvoirs du Conseil Municipal - Compte rendu

- **Intervention de Damien Girard :**

Monsieur le Maire,

A la lecture des décisions prises dans le cadre de vos délégations, **notre groupe s'étonne de découvrir les avancées de projets, voire parfois l'existence de certains projets**, qui n'ont jamais été mentionnés en commission. Plus que jamais, nous sommes préoccupés par **le manque de transparence des décisions prises isolément dans le cadre de ce mandat**.

Végétalisation de la place de la Mairie, projet d'aménagement de l'estacade ou encore étude pour un plan de composition de l'entrée de ville (côté Cosmao) sont autant d'exemples de projets qui visiblement ne nécessitent pas à vos yeux de présentation, de suivi et de débats en commission municipale... Nous sommes ici toujours plus soumis **un sérieux problème démocratique**.

Cela passe aussi par **l'absence d'information des élus municipaux en amont de la tenue de réunions publiques**, comme celle de jeudi dernier où justement, semble-t-il certains de ces projets ont été abordés.

Au-delà de ce problème de bonne information des élus sur les projets « en cours », **cela devient même un vrai problème réglementaire, quand cela se traduit par le nonaccès au document en question, à l'instar de notre demande de la convention liant la ville de Lorient au FCL** également mentionnée dans ce bordereau de délégation.

Je rappelle que nous avons sollicité le 19 septembre dernier la convention d'occupation du stade Allainmat par le FCL signée le 09/08/2022, et qu'elle nous a été transmise, une semaine après relance, ce jour à 15h..., **soit 3 heures avant le conseil municipal... et cela sans les annexes** (qui contiennent les charges incombant à l'occupant et celles incombant à la ville).

Je rappelle que **l'accès à ces documents est explicitement prévu par le règlement intérieur et le Code Général des Collectivités Territoriales**, nous attirons donc ici l'attention de l'ensemble du conseil municipal sur l'absence d'information complète sur les décisions prises dans le cadre de ces délégations et que, réglementairement, **cela constitue un refus d'information aux conseillers municipaux**.

Je vous remercie.

- **Intervention de Delphine Alexandre :**

Au sujet de l' expérimentation de mise en location de trottinettes électriques partagées en libre-service

Mr le Maire, chers collègues,

Vous avez décidé d'expérimenter la mise à disposition de trottinettes électriques.

De prime abord, la proposition peut sembler alléchante : un nouveau mode de locomotion pratique, électrique, fun et écologique pour la ville de Lorient ! Ça, c'est le discours commercial auquel vous avez succombé.

Des études, convergentes entre elles, montrent que la réalité est souvent moins reluisante, pour au moins trois raisons :

1- D'abord, **sur l'aspect prétendument écologique :**

Le calcul de l'impact écologique est complexe : L'empreinte carbone doit prendre en compte l'ensemble du cycle de vie du véhicule, de l'extraction de ses composants en passant par sa construction, jusqu'à sa fin de vie et son élimination.

Les bilans carbone calculés sont très lourds parce que :

- **la durée de vie est faible avant destruction** (environ 3750 km),
- Il s'agit d'un équipement considéré le plus souvent comme jetable car **le coût d'une réparation présente un faible différentiel avec un rachat d'équipement**,
- Ensuite, **tout dépend du report modal** : de la voiture vers la trottinette, sur des petits parcours, ça peut être vertueux. Mais ça l'est beaucoup moins s'il s'agit d'une substitution au vélo ou à la marche...
- Et c'est quand même **dommage de générer une demande de transport électrique** en lieu et place du vélo qui est robuste, plus écologique, meilleur pour la santé et en gestion publique, de surcroit !

2- Ensuite, **le problème des conflits d'usage :**

La convention ne fait pas apparaître de limitation de vitesse spécifique à ces engins. Or, **les trottinettes sont consommatrices d'espace public, non sur les routes mais sur les lieux dévolus aux piétons ou aux vélos.**

L'accidentologie, on le sait, est très importante. Dans ces problèmes de conflits d'usage, ce sont les personnes les plus vulnérables qui sont les premières victimes : les enfants, les personnes âgées, les personnes malades ou handicapées. Il nous apparaît assez inopportun de majorer les risques traumatologiques dans un contexte où, rappelons-le , le système hospitalier va mal et où les urgences sont souvent saturées.

3- Et enfin se pose **le problème des infrastructures et de la temporalité :** **Il faut d'abord créer des espaces véritablement sécurisés, accessibles à toutes et tous, générer des circuits cohérents, de qualité.** Lorient évolue mais on ne peut pas prétendre encore être exemplaires sur la question !

Ici, vous surchargez les espaces existants, par d'autres modes de locomotion inopérants. C'est de la maladaptation.

Donc, vous l'aurez compris, nous sommes extrêmement réservés sur ce projet et tenions à l'exprimer ici, devant le conseil municipal.

Je vous remercie.

**1-1 - Lorient Agglomération Rapport annuel d'activités 2021
Compte Administratif 2021 Présentation**

(Florence GOURLAY)

Vote : POUR

Cette présentation du rapport annuel d'activités 2021 de Lorient Agglomération est l'occasion pour nous de **requestionner la stratégie et le projet territorial qui met l'attractivité du territoire au cœur de tous les enjeux**. Il nous semble que plusieurs éléments doivent amener les élus communautaires à réinterroger cette stratégie.

Nul besoin de vouloir rendre plus attractif le territoire, il l'est déjà.

L'urgence est ailleurs. Pour réussir à contenir le réchauffement climatique et les changements systémiques qui en découlent à un niveau supportable, il faut s'engager vers **une économie décarbonée et une économie davantage circulaire**.

Mais il s'agit aussi pour les élus de **construire avec les citoyens, dès à présent, les conditions de l'adaptation du territoire aux impacts du changement climatique**.

C'est bien ce sur quoi insistent les experts scientifiques du GIEC dans leur dernier rapport.

Cela commence notamment par **poser la question des ressources et de leur usage**.

La sécheresse historique que nous vivons nous rappelle que la ressource en eau est rare et précieuse. Nous devons bien être conscients que l'approvisionnement du territoire sera très probablement compliqué dans les mois qui viennent. Dans ces conditions, doit-on se réjouir d'accueillir toujours plus de touristes l'été ?

De plus, **la sobriété foncière est un enjeu clé avec ses dimensions en matière d'autonomie alimentaire du territoire**. Enjeu clé aussi, **la capacité pour le territoire à loger dignement ses habitants**.

Sans parler de la crise énergétique, qui sera évoquée dans un autre bordereau et qui va impacter lourdement la collectivité, **l'adaptation au changement climatique devrait être au cœur du projet de territoire**. Tant il oblige à la transformation profonde des modes de production, de consommation, des modes d'habiter, de se déplacer devrait être bien davantage au cœur du projet de l'agglomération.

Sur ce dernier point, celui des déplacements, on ne peut que se réjouir que certains bus roulent au bioGNV. **Mais développer un réseau de transport urbain qui rende le bus réellement attractif pour tous les habitants** et notamment les actifs, ce serait pas mal aussi.

Les chantiers sont immenses mais comme vous l'avez dit : « Il faut faire de cette période de crise énergétique, une opportunité pour le territoire », **il serait important que cette volonté de transformation profonde transparaît davantage dans l'action communautaire**.

1-5 - Modalités de remboursement des frais de mission des agents

(Léa BONNEVILLE)

Vote : POUR

Chers collègues, Monsieur le maire,

Je parlerai pour ce bordereau concernant les agents mais il vaut également pour le 1.6 des élus.

Toujours dans un souci de transparence, vous l'aurez compris, c'est le thème de ce conseil. Il est noté des tarifs maximums pour des déplacements, en prévoyant des tarifs différents en fonction de la destination. Commune de plus de 200 000 habitants, Paris, Grand Paris. Très bien. Cependant une phrase dans le document vient contrarier ce qui vient d'être dit, Je cite : « Toutefois, pour les déplacements à Paris et dans les communes du Grand Paris, lorsque l'intérêt de la collectivité l'exigera et pour tenir compte de situations particulières, le remboursement des frais d'hébergement pourra s'effectuer aux frais réels, sur présentation de pièces justificatives, dans la limite des sommes effectivement engagées ».

Que mettez-vous derrière cette phrase, lorsque l'intérêt de la collectivité l'exigera ?

Aussi, nous aimerions ajouter une mention à ce paragraphe :

« Ces remboursements réalisés en frais réels feront l'objet d'un état récapitulatif une fois par an en conseil municipal Intégrant le nom du bénéficiaire, l'objet du déplacement et le montant ».

Sans quoi nous ne voterons pas ce bordereau.

Je vous remercie

2-1 - Plan de résilience énergétique de la Ville de Lorient

(Damien GIRARD)

Vote : POUR

Voir document joint.

3-1 - Subvention au CIDFF Morbihan (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) pour le fonctionnement de l'Ecoutille Dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales Sur le dernier trimestre 2022

(Florence GOURLAY)

Vote : POUR

Juste un mot pour dire notre satisfaction de voir se déployer ce dispositif qui répond à un vrai besoin sur le territoire.

Il est tout à fait clair que tout doit être fait pour en pérenniser le fonctionnement.

4-1 - SEM LORIS Rapport d'administration de la société pour l'exercice 2021

(Léa BONNEVILLE)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, Madame Dechavanne, chers collègues.

Je reviens sur ce bordereau pour évoquer les missions confiées à la SEM Loris, dossier rattaché aux espaces verts et à la reconquête végétale

Comme l'indique le rapport, « Cette 5^{ème} année de contrat se caractérise par la reprise du désherbage en pied de façade sur l'ensemble de la ville » et plus loin

« La hausse peut s'explique en partie par la reprise du désherbage de pied de façade sur l'ensemble de la Ville (30K€ à l'année, avenant n°3 au marché) »

Nous n'avons pas changé de position et **nous trouvons toujours regrettable d'automatiser le brulage de toutes les herbes spontanées**, même celles dont le système racinaire serait bien incapable de déplacer un morceau de goudron. Je parle de ça car l'année dernière vous invoquiez des problèmes d'accessibilité pour justifier cette reprise du désherbage, quand les racines soulèvent le goudron et manquent de renverser les personnes en fauteuil. **Peut-être qu'une gestion différenciée des espaces verts permettrait de maintenir une accessibilité** (tout à fait relative sur Lorient, entre poubelles, BEV mal positionnées lignes de guidage qui vont dans le mur, voitures, et j'en passe), tout en conservant la biodiversité. **S'il s'agit de sécurité et d'accessibilité, il serait intéressant de vraiment creuser le sujet, et de trouver des solutions répondant à la fois**

aux impératifs de biodiversité et d'accessibilité. On ne peut pas se cacher derrière un argument, il faut travailler à ce que ça s'améliore. Et il n'est pas question de sécurité pour beaucoup, encore une fois de perception. Avec ces 30 000 euros, il y a largement de quoi faire pour œuvrer dans ce sens-là : définir les endroits qui sont problématiques avec les habitants et les usagers concernés, poser BEV, potelets, généraliser les feux sonores, réfléchir à aménager des points stratégiques de la ville.

4-1 - Instauration de l'autorisation préalable de changement d'usage et mise en place de la procédure de déclaration obligatoire des meublés de tourisme

(Gael BRIAND)

Vote : POUR

Monsieur le Maire,

Avant de démarrer mon intervention, j'aimerais déminer le sujet. D'abord, mon intervention vise à lutter contre les spéculateurs et non contre les propriétaires. Il y a une nuance de taille entre louer une chambre chez soi ou même son logement quand on est soi-même en vacances, histoire de mettre du beurre dans les épinards, et être multipropriétaire et rentier du fait de capacité d'investissement. Le logement est depuis longtemps déjà un placement financier intéressant pour qui a de l'argent, mais dès lors qu'il remet en cause le droit au logement, la société, via le législateur ou les collectivités territoriales, est en droit de fixer des règles.

Ce bordereau est donc une tentative pour limiter les abus. Du moins, nous l'espérons. Certes, la ville de Lorient n'est pas la plus concernée de Bretagne, mais il s'agit d'**anticiper pour éviter de nous retrouver dans une situation ingérable socialement.** En effet, le développement des locations de courtes durées augmente rapidement sur la côte sud bretonne. A ce jour, ces meublés représenteraient 2,75 % du parc immobilier lorientais environ (correspondant à environ 1000 annonces). Un chiffre qui n'est pas colossal, mais qui doit s'ajouter au 3,3 % de résidences secondaires (1 191) ainsi qu'aux 8,4 % de logements vacants (3 037), chiffres insee. Tous ces logements sont vides une partie de l'année, ils constituent un stock qu'il faut essayer de réduire au maximum ce qui nous éviterait de construire du neuf et ainsi d'artificialiser encore et encore.

Hiatus pourtant : **notre majorité estime que « cette nouvelle offre touristique représente une véritable opportunité pour l'économie locale puisque les locations de meublés touristiques contribuent à renforcer l'attractivité d'un territoire ».** Le phrase suivante nuance certes le propos, mais nous trouvons ce constat très maladroit car la crise du logement génère de la précarité pour des centaines de famille, mais aussi des difficultés d'embauche dans bon nombre de secteurs d'activité économique, y compris chez nous.

Face à cela, vous décidez donc de prendre deux mesures. Tout d'abord l'enregistrement obligatoire et ensuite l'autorisation préalable de changement d'usage.

Rappelons que ces mesures ne sont pas obligatoires donc nous nous félicitons qu'elles soient prises. Néanmoins, quelques remarques : d'abord **l'enregistrement**

nécessite du contrôle. Or, rien n'est indiqué dans le bordereau qui laisse penser que des moyens humains vérifieront la véracité des déclarations sur l'honneur. L'expérience, notamment à St Malo, prouve que la plate-forme Airbnb par exemple ne fait pas beaucoup d'effort pour supprimer les annonces frauduleuses. Après quelques mois, elle a fini par le faire, mais sans supprimer les annonces dont les numéros sont farfelus du type 0000 ou 1234. Par ailleurs, l'autorisation de changement d'usage non renouvelable tacitement est importante car elle réduit la visibilité des investisseurs qui réfléchissent à deux fois. S'ils ne peuvent louer que 3 ans, le business n'est pas suffisamment florissant. A ce stade, précise le bordereau, il n'est pas proposé de compensation au titre de la perte de logements. Dommage, mais attention à une faille dans le système : le changement d'usage concerne les biens qui passe d'habitations à activités commerciales. Or, un investisseur peut tout à fait acheter un pas de porte commercial ce qui le dispense de demander un changement d'usage puisqu'il reste dans la même activité. Ceci dit pour prévenir et nous éviter la disparition de commerces de proximité supplémentaire.

Aller plus loin dans l'encadrement ne dépend hélas pas que de nous. Dans notre État centralisé, il faut des autorisations. Car voyez-vous, l'État sait mieux que nous s'il nous faut lutter contre les spéculateurs et comment. Lorient, comme l'immense majorité des communes de Bretagne, ne dispose en effet pas du statut de « zone tendue ». Celles et ceux qui cherchent désespérément à se loger apprécieront. Certains d'entre eux défilaient à Vannes, Lannion, Concarneau et Douarnenez le 10 septembre. **Cela mériterait sûrement que l'on s'y penche dans le futur Programme Local de l'Habitat de Lorient Agglomération.** La commune de Saint Malo - dont la majorité est de droite - a adopté quatre mesures : l'enregistrement obligatoire pour commencer, la limitation à un bien par personne physique (interdiction des multipropriétaires et des SCI), autorisation donnée pour trois ans et quotas par quartier. Et cela fonctionne puisque les investisseurs commencent à revendre... pour s'installer à côté !

Tout cela pour dire que les effets d'annonce ne suffiront pas. Il faut définir les principes et les objectifs de nos mesures. Il ne s'agit aucunement d'être contre le tourisme, mais d'éviter que cette activité ne remette en cause les autres, celles qui se pratiquent à l'année. Une politique habitat digne de ce nom doit être transversale. Nous avons malgré tout quelques outils à mobiliser pour dégonfler la bulle immobilière au profit des habitants et habitantes. Construire des logements sociaux, lutter contre l'habitat indigne, expérimenter des solutions pour le logement des jeunes voire intergénérationnel.

Bravo donc pour ces premières mesures M. Le Maire, **cela va dans le bon sens. Encore un effort pour imaginer un véritable service public du logement.**

4-2 - Dénomination des voies Validation du nom pour remplacer celui de l'avenue Lénine

(Delphine ALEXANDRE)

Vote : ABSTENTION

Monsieur le Maire, Chers collègues,

En premier lieu, je vous exprime le souhait que mes propos ne soient ni caricaturés, ni détournés. Ces procédés ne grandissent personne.

Je vous fais simplement part de deux réflexions concernant cette débaptisation :

- Vous l'avez argumentée dans le contexte de la guerre en Ukraine. Or, je ne vais pas détailler outre mesure, puisque Gael Briand l'avait parfaitement exprimé lors d'une précédente intervention. Mais Poutine attribue lui-même l'existence de l'Ukraine à Lénine. Poutine considère Lénine comme auteur et architecte de l'Ukraine. Et, c'est pourquoi Poutine débaptise et fait abattre les représentations de Lénine.

Donc faire appel à l'histoire pour en attaquer les symboles nécessite a minima de la nuance et de l'exactitude.

- Ensuite, je voudrais **parler de cohérence : En début de mandat, nous sollicitons un espace mémoriel pour rappeler le rôle de Lorient dans le commerce triangulaire et la traite négrière, vous nous avez dit qu'il était risqué de considérer le passé avec les yeux d'aujourd'hui.** Soit ! Je suis personnellement plutôt encline à ne pas déboulonner les statues, à laisser les plaques de rues et à contempler l'ensemble de notre histoire, dans ses beautés, ses fulgurances, comme dans ses abysses. Brûler les livres, cacher les œuvres et réécrire le passé avec les grilles du présent, nous réinventer une histoire plus conforme à une légende que nous laisserions aux générations futures peut être tentant. Et sans doute dangereux. Mais pourquoi pas ? A condition d'être cohérent. Donc réécrivons l'histoire de Lorient : Quelle sera la prochaine rue débaptisée ? La prochaine statue déboulonnée ? Car ce principe ne saurait être à géométrie variable. Sinon ce n'est plus un principe, mais uniquement le fait du prince...

Enfin vous dire, tout de même, notre satisfaction d'apprendre que c'est une femme, Simone Veil, qui parvient en tête des votes du public.

Alors, sur la plaque qui valorise son parcours, on la situe comme rescapée des camps nazis et première présidente du parlement européen.

En revanche, on omet de dire que c'est cette femme, qui le 17 janvier 1975 a arraché le droit à l'IVG aux mains du patriarcat. C'est cette loi Veil qui a transformé la vie de millions de femmes et d'hommes. La remise en cause de ce droit fondamental dans le monde, comme aux États-Unis ou non loin d'ici en Europe, nous rappelle combien ces conquêtes restent fragiles. Une autre Simone, **Simone de Beauvoir disait : « N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant. »**. Imprimer dans l'espace public ce droit fondamental arraché de haute lutte par Simone Veil était important pour nous les femmes et plus globalement pour la société toute entière.

Nous ne validerons pas ce bordereau.

4-5 - Quartier de Lanveur Rues Louis Dreyfus et Hénaff - Réalisation d'une résidence universitaire, d'une résidence sociale, d'une résidence de logements locatifs sociaux familiaux et d'une maison médicale Cession foncière

(Gaëlle LE STRADIC)

Vote : POUR

- **2 cessions** : d'un foncier communal pour la construction d'un ensemble de 200 logements à forte majorité universitaire et jeunes actifs + cession à Lorient habitat d'un immeuble ayant le même public cible. on parle de 286 logements. ce qui n'est pas rien.

- **Contexte de tension sur le logement** / article rentrée scolaire : proposition d'une nouvelle offre sur le territoire est nécessaire au vue des besoins. Proximité fac. cohérence.

- interrogations:

- au vue du contexte sur le logement, **pourquoi céder un foncier communal?** maîtrise du foncier par les pouvoirs publics, loi ZAN, base des OFS
- Sur le projet Lanveur 1, **pourquoi cette concentration, et pas de mixité des publics, intergénération**
- Si nous partageons la nécessité d'accueillir des étudiants et des jeunes actifs, **se pose la question de la stratégie globale du logement jeunes sur le territoire.**
- Nous savons qu'à terme, indiqué dans le bordereau **la varangue sera détruite et courbet (95 places)**. celui-ci propose du logement avec de **l'accompagnement social** nécessaire pour des publics jeunes en apprentissage, en insertion...savoir habiter . **FJT complet sur Lorient** : besoins. nécessite des agréments qui s'ils ne sont pas utilisés se redéplient sur le département , or nous en avons besoin.
- Opérations à tiroir ? Cette offre sera-t-elle reconstruite? où? projet dans les cartons?

Question de stratégie globale : **il n'y pas de concurrence entre ces différentes typologies de logements jeunes mais nécessaire d'avoir de la complémentarité.**

L'offre nouvelle proposée est intéressante mais elle est faite pour de nouveaux publics que nous devons accueillir. **Il ne faudrait pas par contre perdre l'offre avec un projet social sur notre territoire.**

4-7 - Collèges Le Coutaller et Kérentrech : transfert des emprises domaniales départementales au profit de la Ville de Lorient

(Gael BRIAND)

Vote : POUR

Monsieur le Maire,

Nous voterons bien sûr pour ce bordereau, d'autant que c'est une belle opération pour la Ville.

Nous nous étonnons du manque de précisions de ce bordereau. Pour quelle destination ces deux établissements scolaires ont-ils été achetés au Conseil départemental ? J'exagère volontairement le trait car nous avons glané quelques renseignements ici ou là. En revanche, sans exagérer, nous manquons sérieusement d'informations quant aux projets de la majorité en matière de vie associative dont nous supposons que ces deux collèges sont destinés.

Certes, nous savons que la Cité Allende va tomber. En 2023. Nous connaissons également l'avenir du site, confié à l'hôpital Bretagne Sud. De même, nous avons appris que la mosquée occuperait un local rue de Kerviler. En revanche, concernant le sort des associations occupant la Cité Allende, c'est le flou. Nous avons simplement su en commission la semaine dernière que le déménagement commencerait dans le courant de l'été 2023 et non en début d'année comme initialement prévu. Nous avons déduit de cette information que certaines iraient à Bois du Château et d'autres à Kerentrech. Mais lesquelles ? Comment s'opèrent les choix ? Quelles discussions ont été menées ?

Au début du mandat, nous avons entamé un débat intéressant sur lequel vous deviez réfléchir et qui est resté sans réponse, du moins pour nous : **les associations seront-elles regroupées dans un même lieu comme c'est le cas aujourd'hui ou créerait-on des pôles thématiques ? Au passage, serait-il possible de faire le point sur le projet de Ti ar Vro que les diverses associations liées à la culture bretonne attendent depuis plus de 10 ans ?** Le foncier étant rare, de nombreuses associations se sont projetées, ont imaginé des possibilités. Certains parents d'élèves m'ont par exemple demandé si on pouvait imaginer un collège Diwan à Kerentrech. **Sans discussion large, comment répondre à celles et ceux qui nous interrogent ?** IDD avait aussi envisagé d'investir le lieu. De même que des artistes indépendants pour des ateliers mutualisés. Nous sommes certes dans l'opposition, mais plus de transparence éviterait de créer des quiproquos ou de donner de faux espoirs, bref réduirait les polémiques potentielles. Je l'ai déjà dit.

Le covid a durablement touché les associations et accéléré une crise du bénévolat, de l'engagement. Alors que nous sortons la tête de l'eau côté sanitaire, **la fin programmée de la cité Allende est une page qui se tourne qui aurait sans doute mérité une attention particulière et un dialogue plus ouvert et plus large avec les Lorientais et les Lorientaises.** Il n'est pas trop tard pour se saisir de la question... Avec des Assises de la Vie associative comme nous le soufflait Chafik Hbila ?

5-3 - Modernisation du stade Yves Allainmat Lancement du concours de Maîtrise d'œuvre

(Damien GIRARD)

Vote : CONTRE

Monsieur le Maire, Cher Collègue

Il nous est demandé d'approuver le lancement d'un concours en vue de futurs travaux du Stade Allainmat.

Comment nous demander de nous lancer dans ce type d'investissement quand on voit l'opacité dans laquelle vous tenez les élus d'opposition concernant l'avenir du stade ? En tout cas clairement, il manque de grands éléments d'explications supplémentaires au projet que vous portez, concernant la relation contractuelle que vous souhaitez avec le FCL.

Vous souhaitez que ce débat ait lieu. Nous y tenons aussi... malgré les mauvaises conditions d'information, de travail et donc d'échanges.

Pour mémoire, dans ce concours de maîtrise d'œuvre, chaque attributaire se verra attribuer 206 000 €, 3 candidats seront admis, pour un total donc de 618 000€.

Nous ne voterons pas cette délibération pour 3 raisons principales :

- **Vous vous trompez de priorité** pour votre mandat au vu de la crise énergétique actuelle.
- **Ce projet n'est pas suffisamment abouti** et il est difficile au-delà de la réfection de la tribune de comprendre quels seront les futurs usages et leur compatibilité avec l'activité du FCL
- Nous ne le voterons pas **parce que l'on ne sait rien de l'équation budgétaire** sur laquelle s'appuie ce projet.

En termes de priorité :

Nous ne sommes pas du tout dans le bon moment, la crise énergétique impacte fortement notre capacité d'investissement. Nous devons donc conserver le peu qu'il nous reste au service de la lutte contre les consommations énergétique pour faire face à la crise climatique et aussi pour conserver grâce aux économies réalisés des moyens financiers pour le futur. Les priorités sont aujourd'hui d'isoler nos bâtiments et en premier lieu les écoles ou de favoriser les mobilités douces pour nos concitoyens.

Le projet n'est pas suffisamment abouti :

Comment se lancer aujourd'hui dans un tel projet **quand aucun élément nous est présenté sur l'apport en financement des tiers** que sont l'Etat, la région, le département, Lorient Agglomération et même la part apportée par le club. Aucun financement défini par aucun de ces tiers, c'est incroyable de nous engager sur un tel montant sans savoir précisément ce qui restera à charge de la ville. Je rappelle

également à quel point est incertain notre propre budget au vu des impacts du renchérissement de l'énergie dont à ce stade il est plus que difficile d'en estimer la future trajectoire.

Que penser de cette aventure hasardeuse quand on sait à quel point actuellement les dérives des montants des travaux sont à la hausse, le montant conséquent des travaux annoncés : 42 M€ pour l'enveloppe globale s'envolera-t-elle de 20 ou 30% comme beaucoup de travaux actuellement ? Qu'est-il prévu pour assurer une maîtrise des prix des travaux à venir ?

Vous nous dites que ce projet à terme sera capable d'intégrer d'autres usages : nous sommes plus que dubitatifs sur cette question, un club de foot dans un stade c'est un match tous les 2 semaines minimum pendant la saison, ce sont des dates qui changent en fonction des impératifs imposés par le ligue. Nous en avons un exemple dès ce week-end où la Lorientaise qui se tient pourtant à distance du stade est obligée de décaler son événement d'une semaine car la ligue a décidé de mettre le match contre Lille dimanche à 13h00. Pouvez-vous malgré tout nous préciser comment sera organisé la polyvalence du stade avec le FIL ? Quid de l'organisation des spectacles et de la protection de la pelouse ? La salle de sport, sera-t-elle à destination du monde associatif lorientais ? Pour quelles associations et quels usages ? L'association du FCL56 sera-t-elle toujours hébergée ? Il est aussi question d'un parking souterrain pour le FCL sous la tribune, pour quel usage ?

Vous nous indiquez que le futur stade sera très écolo, heureusement ! le contraire aurait été une erreur tragique. Mais notre ambition sur les bancs de Lorient en Commun ce n'est pas de faire un stade écologique mais une ville écologique et solidaire pour l'ensemble de ses habitants. La priorité c'est cela, le stade peut attendre quelques mois ou années supplémentaires et clairement **la copie n'est pas prête**. Un Plan Pluriannuel des Investissement doit être clairement défini et présenté qui prioriserait les points essentiels (isolation thermique des bâtiments de la ville et en premier lieu les écoles ou les mobilité douces). Ce sont des investissements structurants permettant de diminuer la consommation énergétique des lorientaises et lorientais, il sera alors temps enfin de s'occuper du stade autour d'un projet bien plus maîtrisé en termes de montant d'investissement global, de reste à charge pour la ville et de relation contractuelle avec le FCL.

Vous faites de ce stade votre priorité absolue, c'était entendable avant cette crise géopolitique et la bascule climatique de cet été. **Au vu de ce nouveau contexte c'est maintenant une erreur dramatique pour notre territoire.**

Entendons-nous bien nous sommes pour un stade rénové mais avec des préalables :

- Un plan Pluriannuel d'Investissement qui priorise la réduction des consommations énergétiques.



- Un projet défini cohérent, à coûts maîtrisés notamment concernant le reste à charge pour la ville et une relation contractuelle avec le FCL qui garantit les usages historiques et principalement du Festival Interceltique.

Nous voterons contre ce lancement de ce concours d'architecte précipité sur un projet insuffisamment défini.

6-6 - Mise en oeuvre de l'aide financière pour les jeunes "bourse au permis"

(Chafik HBILA)

Vote : POUR

Monsieur le Maire, cher.e.s collègues,

Évidemment, nous voterons ce bordereau. **Toute mesure qui peut favoriser la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle ainsi que l'engagement des jeunes est la bienvenue, surtout en ces temps de crise.**

Toutefois, il faudra être vigilant et anticiper le succès dont pourrait rapidement être victime une telle mesure. En année pleine, le budget consacré à l'action est de 8 000€, ce qui représente, selon les quotients familiaux des jeunes : entre 11 et 26 aides possibles au financement du permis de conduire chaque année.

Au passage, on pourra une fois de plus **s'interroger sur la pertinence de ce critère de quotient familial**, un critère qui s'inscrit dans la plus pure tradition du modèle familialiste français, qui lie constamment les jeunes aux ressources de leurs familles, alors que beaucoup s'en sont déjà affranchis à cet âge. Selon les données de l'INSEE (2019), 65% des jeunes lorientais déclarent avoir décohabité du logement familial, et vivent seuls ou en couple. Mais ça, c'est un autre sujet.

Ce qu'il faut bien anticiper ici, c'est qu'il y a environ 6 500 jeunes âgés de 18 à 25 ans qui résident à Lorient (INSEE 2019), ça vous donne donc une idée du réservoir potentiel du public concerné par **cette mesure qui, elle, ne bénéficiera qu'à une vingtaine d'entre eux chaque année**, ce qui est déjà bien je vous le concède. Il faudra donc **être précis et rigoureux sur les critères d'attribution**, car l'instruction des demandes peut s'avérer explosive et ne manquera pas de provoquer des frustrations.

Aussi, Monsieur le Maire, puisqu'il est question de jeunesse, que nous avons déjà parlé de logement des jeunes durant cette séance, que les prochains bordereaux concerneront les services civiques et le CFA, peut-être serait-il opportun, en cette période de mi-mandat, de **proposer une vision politique globale de la jeunesse pour les années à venir, et ne plus être dans un enchevêtrement de mesures au coup par coup**. Autrement dit, **élaborer une vraie stratégie**

politique qui inscrit la jeunesse dans une approche globale et intégrée.

Les attentes et les préoccupations des jeunes sont nombreuses et multidimensionnelles, autant que la jeunesse est plurielle ; il est donc important de construire une feuille de route qui repositionne l'ensemble dans un récit commun, ce qui donnerait plus de légitimité, de force et de sens à vos actions.

Je vous remercie.